

Union des DDEN 49

Au service de l'école publique depuis 1947

Reconnue d'intérêt général

La Lettre des DDEN 49

N°17 Septembre-Octobre-Novembre 2025

SOMMAIRE

- Le mot du Président
- Echos des circonscriptions
- Températures dans les classes
- Réunion publique à Beaupréau
- Brèves

Directeur de publication

Dany Rosier

Ont participé à cette Lettre

Josette Boisneau, Gaby Bureau, Stéphane Charrier, Patrick Duyts, Denise Landron, Michel Landron, Dany Rosier.

Maquette et réalisation

Patrick Duyts



Nous joindre ou nous rejoindre

Adresse postale

Union des DDEN 49
Espace Frédéric Mistral
4 Allée des Baladins 49000 Angers

Courriel

ddenunion49@gmail.com

Site

<https://www.ddenunion49.com/>

Téléphone

06 83 34 00 87

Fidélité à l'école laïque !

Tous les quatre ans nous procémons au renouvellement des DDEN selon la règle établie dans le code de l'Education nationale.

C'est chose faite, les DDEN viennent de recevoir de Madame Bodin, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, leur nomination officielle dans leur(s) école(s), avant la première réunion du conseil d'école.

Le département compte près de cent DDEN dont beaucoup ont renouvelé leur engagement auprès de l'école laïque, plus de dix entrent dans la fonction.

Alors que dans notre précédente lettre de juin dernier, nous en appelions au rassemblement des laïques pour défendre l'enseignement public fort malmené, nous avons là une raison de nous réjouir et de remercier nos collègues pour leur fidélité à l'école laïque.

Notre Union assurera une formation particulièrement destinée aux nouveaux DDEN, le samedi 18 octobre. (Voir en dernière page de la Lettre)

De plus en plus souvent nous sommes interpellés par des écoles qui souhaitent avoir un DDEN car effectivement il en manque pour couvrir toutes les écoles publiques du département.

Comme nous venons de le voir, de nouveaux DDEN entrent en fonction en cette rentrée. C'est encourageant !

Nous lançons un appel à nos lecteurs, vous qui connaissez des amis (es) de l'école publique laïque, n'hésitez pas à transmettre notre lettre et notre appel.

De notre côté, nous entendons développer dans les circonscriptions une enquête, la plus complète possible, afin d'établir un état des écoles publiques, pour orienter nos interventions en fonction des besoins les plus importants.

Nous allons aussi élargir au plus grand nombre de communes possible, notre connaissance du coût moyen d'un élève en maternelle et en élémentaire, en référence aux coûts départementaux moyens. Ce coût détermine légalement les subventions communales attribuées aux écoles privées. Nous y reviendrons.

En attendant, vous trouverez dans cette lettre, des informations utiles que vous soyez DDEN ou à la direction d'une école, en autres articles, ceux qui traitent des problèmes thermiques dans les écoles.

N'hésitez pas à nous adresser des questions en retour sur ce sujet ou d'autres, nous ferons des réponses particulières et des articles dans nos prochaines lettres.

Bonne lecture.

Dany Rosier
Président de l'Union des DDEN 49

Echo de circonscriptions

ANGERS

Ecole publiques d'Angers :

« Rénover pour mieux apprendre »

Le 1^{er} septembre, 9 500 élèves ont été accueillis dans les 72 écoles publiques de la ville d'Angers. Les travaux engagés dans le cadre du programme de renouvellement urbain se poursuivent : **cette année c'est le groupe scolaire Voltaire à Monplaisir** qui a été entièrement réhabilité (6 classes maternelles et 14 classes élémentaires).



Le groupe scolaire Voltaire rénové

Isolation des façades, raccordement au réseau de chaleur biomasse du quartier avec pour objectif de réduire de 70% la consommation d'énergie... de plus, végétalisation des deux cours avec création des îlots de fraîcheur, amélioration des circulations à l'intérieur des bâtiments, reprise de l'acoustique, pose de brise-soleil, réaménagement du hall et de la salle de restauration, repositionnement du pôle administratif.

Dès novembre ouverture d'une crèche de 61 berceaux afin de permettre d'assurer une continuité éducative. Enfin, l'arrivée et la sortie des élèves et des familles ont été sécurisées par la création d'un parvis piétonnier végétalisé.

Dans d'autres écoles :

- des travaux innovants : la cour de l'école Condorcet est végétalisée et bénéficie d'un système d'infiltration des eaux pluviales dans des noues et des bassins.
- de nombreux travaux : réorganisation des cours, installation de nouveaux jeux, révision du système de sécurité incendie, traitement du sol du réfectoire pour une meilleure acoustique, peinture de plusieurs espaces, ... (La Blancheraie)
- accessibilité revue et sécurisée, installation de l'éclairage LED dans plusieurs écoles, visiophones, les aménagements dans les sanitaires (maternelles Nelson-Mandela, René-Gasnier, La Pérussaie, Jean-Vilar, Prévert).

Tout n'est pas fini...d'autres travaux sont en cours ou prévus pour les mois à venir.

source "Vivre à Angers" n°473 octobre 2025

Cholet Est

Fermeture de l'école publique de Chanzeaux !

Pas de rentrée 2025 à l'école Marcel Pagnol de Chanzeaux. Avant de prendre la décision de fermeture, le conseil municipal de Chemillé-en-Anjou dont dépend la commune de Chanzeaux avait provoqué une réunion publique en avril. Ensuite ce sujet d'importance avait été traité au conseil d'école du 4 mai puis du conseil d'école extraordinaire du 2 juin, réunions où siégeaient l'inspecteur et le maire de Chemillé-en-Anjou en personne. L'effectif pour la rentrée de septembre s'affichait à 8 élèves. La messe était dite, si j'ose dire.



L'école Marcel Pagnol de Chanzeaux

Deux raisons ont amené à cette situation :

- Première raison l'absence prolongée à plusieurs reprises de l'un des enseignants pour longue maladie amenant des remplacements répétés, situation particulièrement inconfortable mal ressentie par les parents d'élèves.

- Deuxième raison : un conflit entre deux familles sur fond de harcèlement entre leurs filles, élèves de l'école, conflit qui a donné lieu à des esclandres dans la cour devant les autres élèves. La situation était si grave que la directrice de l'école avait dû se mettre en arrêt maladie et démissionner de l'enseignement. Si, par ailleurs, ce problème a été remarquablement circonscrit et ne s'est pas étendu, il a cependant provoqué des annonces de départs d'élèves vers d'autres horizons. Quelques-uns sont partis vers le privé (Chanzeaux, La Jumellière), d'autres sont restés dans le public (Chemillé, Valanjou).

Les parents d'élèves ont malgré tout cela organisé le 29 juin une fête de l'école fort chaleureuse qui s'est renouvelée le dernier jour de classe, le 4 juillet, où se côtoyaient l'ancien maire de Chanzeaux, la nouvelle mairesse, très affectée, qui avait ses enfants à l'école publique, l'ancienne directrice à la retraite et la directrice de remplacement qui, en quelques mois, a merveilleusement marqué la collectivité scolaire. Sollicité, j'y ai prononcé un petit discours sur la laïcité, rappelant que Chemillé-en-Anjou, composé de treize anciennes communes, ne compte plus que trois écoles publiques. Ce n'est pas facile de jouer le missionnaire laïque dans les Mauges.

Gabriel Bureau

DDEN à l'école de Chanzeaux

Saumur

Cour Végétalisée à l'école publique de Varennes sur Loire

C'est un projet qui a germé dans les esprits il y a maintenant quelques années, au moins 3 ans à partir d'un besoin de faire redescendre la température des classes en diminuant les espaces goudronnés et les zones de chaleur grâce à l'évaporation des plantes et à l'ombre projetée des végétaux : le projet de végétalisation de l'espace scolaire

était acté pour l'école « Urbain Fardeau ».



Travaux en cours dans la cour de l'école

La cour d'école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. Comme le disent nos amis québécois « *pour bien réussir à l'école, mieux vaut ne pas manquer la récréation* » Bien souvent, il est vrai que les cours de récréation, parfois en mauvais état, sont souvent des lieux quelque peu vieillots, très minéraux, supports d'usages et d'activités peu diversifiés et cantonnés aux jeux de ballon.

Le confort des élèves et le renforcement du lien avec la nature ont donc été le préalable à une concertation large pour ce projet de végétalisation entre la mairie, avec les élus et les agents municipaux d'une part ainsi que les enseignants d'autre part. La directrice rappelle également que leur cour n'a guère été repensée depuis sa conception qui date de plusieurs dizaines d'années alors que dans le même temps, les modalités pédagogiques et les modes de vie ont considérablement évolué.



Le Maire de Varennes informe les parents d'élèves sur les travaux à l'école

Les enfants, principaux intéressés, ont été largement associés en participant à des ateliers de réflexion pour prendre en compte leurs demandes... et en fabriquant des maquettes pour mieux visualiser ce que deviendrait leur cour d'école. Leur implication a été soutenue et fructueuse tout au long de ces années.

Pour structurer ce réaménagement, il a été fait appel à un architecte à qui l'on doit plusieurs types de réalisations dans ce domaine... Les études ont également été menées avec les responsables de la mairie pour étudier les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité afin de pouvoir prévoir tout ce qu'il est possible de réaliser en termes d'opportunité technique. Ce projet a fait l'objet d'une présentation en conseil d'école après une délibération en conseil municipal. Pour concrétiser tout cela il a fallu que la mairie trouve les fonds nécessaires.

Beaupréau

Construction du collège public

Devenir de l'école publique dans les Mauges

Après plusieurs mois de recherches financières et de démarches administratives, un budget a pu être arrêté. Le concours du fonds vert, d'une dotation d'équipement des territoires ruraux et d'une participation de l'agence de l'eau ainsi que d'un autofinancement communal à hauteur de 35%, une enveloppe de 300.000 € a été budgétisée permettant de lancer le chantier.

Diminuer la zone goudronnée au 3/4, favoriser la désimperméabilisation du sol en permettant à l'eau de s'infiltrer, créer des nouveaux espaces verts et îlots de fraîcheur avec de nouveaux jeux, incorporer une piste cyclable, planter un plateau sportif, bâtir un mur végétal avec des objets recyclés où il est prévu de faire de la musique, aménager un potager, créer une estrade et une boîte à livres... représentent autant de points significatifs de la nouvelle configuration de la cour d'école.

Les élèves ont pu découvrir cela en partie à leur plus grande satisfaction lors de la traditionnelle réunion de rentrée des classes de septembre.

La présentation a été faite par Mr le Maire.

Il a précisé que la finalisation du projet serait atteinte d'ici la fin de l'année avec la plantation de 26 arbres pendant les vacances de la Toussaint et la mise en place des jeux en décembre.

Une inauguration sera programmée en 2026 pour sceller cette aventure avec la participation de tous les acteurs de cette très belle réalisation.

Stéphane Charrier

DDEN à l'école de Varennes

Le mardi 30 septembre au lycée Julien Gracq de Beaupréau s'est tenue une réunion publique initiée par le Collectif Vigilance Laïcité du Maine et Loire.

Une quarantaine de laïques étaient présents et de nombreuses organisations laïques étaient représentées : La FCPE 49, La Fédération des Œuvres Laïques 49, l'Union des DDEN49, des membres de la fédération de DDEN 49, des syndicats départementaux de l'éducation nationale : FSU, SNUIPP, SNUDI-FO, des conseillers municipaux de Beaupréau, la Ligue des Droits de l'Homme, la Libre Pensée, LFI.

La réunion présidée par Marina Giet, responsable du Collectif Vigilance Laïcité du Maine et Loire, co-responsable de la FCPE-49, fut introduite par une présentation historique d'Alain Paquereau, co-président de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire.

La discussion fut riche et animée à la mesure des très nombreuses interventions qui, au-delà de la caractérisation scandaleuse de l'état de l'enseignement public dans le Maine et Loire et particulièrement dans les Mauges, se concentrèrent sur de possibles initiatives et finalement sur des décisions.



Futur collège de Beaupréau

Alors que le conseil municipal de Beaupréau vient de rappeler qu'il avait mis un terrain municipal à disposition gratuite pour la construction du collège public dont la première pierre devrait être finalement posée en mars 2026, (alors qu'elle fut à nouveau différée en juin 2025) la discussion a dégagé la nécessité d'obtenir de la présidence du conseil départemental des engagements fermes budgétisés de construction réelle et suivie.

La question de la capacité d'accueil du projet, nettement sous dimensionnée, comme l'actuel lycée public, a été soulevée et ce problème nécessitera certainement une mobilisation durable pour être résolu. L'architecte lors de la présentation du projet retenu avait indiqué des possibilités d'extension prévue dans le plan.

Voici les propositions qui ont été retenues :

- Faire une demande urgente d'entrevue à Madame Florence Dabin, présidente de Conseil départemental.

- Préparer un communiqué de presse, voire une conférence de Presse.
- Communiquer avec le comité départemental et le comité national de défense des écoles, collèges et lycées publics.
- Tenir un « **un livre noir** » où seraient consignées toutes des demandes de mises aux normes, de manquement à l'hygiène et la sécurité, de dangers pour les enfants, de risques pour les personnels. Et rendre public « ce livre » après transmission au fur et à mesure des documents au Collectif Vigilance Laïcité.
- S'adresser aux organisations laïques nationales, à l'Education Nationale, à l'Etat...aux députés pour que ce scandale soit exprimé à l'Assemblée Nationale... et qu'il devienne un scandale national.
- Préparer la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et autres personnels en vue de la pose de la première pierre pour garantir la suite du chantier.

*Denise et Michel Landron,
Dany Rosier*

Canicule

La période caniculaire est derrière nous. Une fois de plus nous avons constaté que la plupart des écoles n'étaient pas adaptées au changement climatique de grande ampleur.



Le bien-être des enfants étant notre principale préoccupation, nous avons

été vigilants dans nos écoles mais aussi parfois désarmés.

Nous avons été vigilants dans nos écoles mais aussi parfois désarmés. Souvent le système D a prévalu. L'atmosphère était étouffante dans les classes. Certains départements ont décidé de fermer momentanément des écoles.

La canicule, situation exceptionnelle mais amenée à se renouveler, oblige à une prise en compte des contraintes climatiques. Les cours d'écoles ne peuvent plus être de vastes surfaces goudronnées avec parfois quelques jeux de cours, tracés au sol, agrémentées de quelques arbres à l'ombre insuffisante Ces lieux doivent devenir des îlots de fraîcheur.

Par conséquent, il faut prévoir le plus tôt possible le remplacement des sols asphaltés par des matériaux innovants perméables adaptés aux fortes chaleurs, renforcer la végétalisation et créer des zones d'ombrage végétales ou artificielles (toiles d'ombrage, pergolas, sans oublier l'installation de fontaines...).



Exemple : îlot de fraîcheur dans cour d'une école maternelle

Des municipalités l'ont compris comme Angers, Varennes sur Loire, ...Fidèle à son histoire au service du bien-être des enfants depuis 1947, l'UDDEN49 se met à la disposition des communes afin de participer à la réflexion par ses propositions et la mise en place de projets de transformation des cours.

<https://batiscolaire.education.gouv.fr/les-cours-oasis-240431>

<https://www.fcpe.asso.fr/sites/default/files/ressources/Plancanicule.pdf>

Ambiances thermiques dans les classes en hiver

Il n'existe pas de température minimale légale dans les établissements scolaires (comme dans beaucoup de locaux de travail).

Pour des raisons d'économie d'énergie, il est recommandé que les locaux d'enseignement ne soient pas chauffés au-delà d'une température moyenne de 19°, à l'exception des locaux hébergeant des enfants en bas âge où la législation impose de ne pas dépasser une limite supérieure moyenne de chauffage à 22° (code de l'énergie, art. R.241-26).

Pendant les périodes d'inoccupation des locaux d'une durée égale ou supérieure à 24 heures consécutives et inférieure à 48 heures, les limites de température moyenne de chauffage sont fixées à 16°.

Elles sont fixées à 8° lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48 Heures (code de l'énergie, art R. 241-27).

A noter : la température ressentie dépend également du taux d'humidité de l'air. Au-dessus de 60% d'humidité, l'air est clairement trop humide et malsain.

En dessous de 40 % il est trop sec. Une bonne isolation des salles de classe est cruciale pour conserver une hydrométrie confortable, de même qu'une ventilation suffisante.

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/ONS_FPO_1D_2D_07_08_AmbiancesThermiques_1155660.pdf

Brèves

Ecole confessionnelles

Le nouveau Secrétaire général de l'Enseignement catholique (SGEC) veut réintroduire la prière à l'école sur le temps scolaire.

Le Ministère a rappelé la loi concernant les établissements scolaires sous contrat avec l'Etat.



Ecole privée Notre Dame de Nantilly – Saumur

Si elle est imposée, elle est contraire à la loi. Si elle n'est pas obligatoire et si les élèves peuvent choisir de ne pas y participer, cela ne contrevient pas à l'article L.442-1 du Code de

l'Education sur la liberté de conscience des élèves et des enseignants.

Le temps de prière est considéré comme un enseignement religieux. Il ne doit pas avoir lieu sur les temps de cours prévus par le contrat d'association avec l'Etat.

L'Education à la Vie Affective et Sexuelle (EVARS)

Rappel : Elle concerne tous les établissements scolaires publics ou privés.

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est une obligation légale, inscrite à l'article L. 312-16 du Code de l'éducation. Elle concerne tous les établissements scolaires, y compris ceux du privé sous contrat.

Les séances doivent être mises en œuvre par l'équipe éducative, selon le programme national. Des intervenants extérieurs peuvent y contribuer, à condition d'être agréés par l'État ou reconnus par les Rectorats.

Les établissements privés sous contrat sont soumis aux contrôles des Inspecteurs de l'Éducation nationale, qui s'assurent du respect des programmes et des obligations légales liées à ce contrat.

Les circulaires ?

Les circulaires ministérielles relatives à la mise en œuvre des programmes officiels s'appliquent à l'ensemble des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les inspections ?

Des inspections pédagogiques et des contrôles au sein des établissements d'enseignement privés sous contrat sont renforcés dans le cadre du plan « Brisons le silence, agissons ensemble », avec le recrutement de 30 Inspecteurs académiques dédiés depuis le 1er septembre 2025.

Source Café pédagogique 24 septembre 2025

FORMATION des DDEN

Samedi 18 octobre 2025

de 9h30 à 11H30

Accueil dès 9h00

Espace Frédéric Mistral
4 Allée des Baladins Angers
Inscrivez-vous
ddenunion49@gmail.com